

PROJET DE CRÉATION D'UN ORDRE NATIONAL DES AUDIOPROTHÉSISTES :

le SYNEA plaide pour une concertation avec les professionnels du secteur, et s'interroge sur l'intérêt de nouvelles instances.

Une proposition de loi portant création d'un ordre national des audioprothésistes a été déposée à l'Assemblée nationale. Si le SYNEA salue l'intérêt porté à la profession, il regrette une proposition faite sans concertation préalable, et sans réponse aux principaux enjeux du secteur.

Dans notre profession, un dialogue régulier et constructif avec les pouvoirs publics est indispensable – et l'action de M. Gernigon pour faire évoluer le secteur est unanimement reconnue. Premier organisme représentatif en audioprothèse, le SYNEA s'étonne cependant, comme d'autres acteurs majeurs, que le dépôt de cette proposition de loi n'ait pas été précédé d'une consultation des entreprises et des professionnels, premiers concernés.

Si le SYNEA est ouvert à des évolutions réglementaires et à une amélioration continue des pratiques, il s'inquiète cependant du risque d'entre-soi et de protection parfois corporatiste que comporte la création d'instances ordinales à différents échelons. A cela, un travail constant et transparent avec les autorités compétentes est bien souvent préférable.

Dans la lutte contre la fraude, beaucoup a été fait ces derniers mois pour renforcer les outils à la disposition des autorités – avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Depuis le 1er janvier, la carte vitale doit être présentée physiquement par le patient ; dans les prochains mois, l'Assurance maladie pourra contrôler préalablement à l'installation et sanctionner bien plus fermement les fraudeurs, qui nuisent à la santé des patients comme à la réputation du secteur. La fraude étant principalement due à des escrocs extérieurs à la profession, c'est bien la collaboration avec les pouvoirs publics qui reste la meilleure réponse.

Par ailleurs, la création et la gestion de nouvelles instances demandent du temps, des ressources financières et de l'énergie aux professionnels – des ressources qui devraient avant tout être consacrées aux patients. Avec moins de 5 000 audioprothésistes en France, le coût financier pour chacun (la cotisation étant individuelle) pourrait devenir prohibitif. A l'heure de la simplification administrative, et alors que nous disposons aujourd'hui d'outils et d'organes adaptés, il est de notre responsabilité collective de les faire vivre au mieux pour garantir à chaque patient une qualité de soins irréprochable.

Le SYNEA reste engagé aux côtés des pouvoirs publics pour continuer de construire un cadre réglementaire efficace et adapté aux besoins des patients et des professionnels, et se tient à la disposition des parlementaires pour poursuivre le dialogue.

Créé en 1993, le Syndicat National des Entreprises de l'Audition (SYNEA) est le premier organisme représentatif en audioprothèse. Ses membres, qui emploient notamment des audioprothésistes, des techniciens et des assistants, œuvrent quotidiennement dans plus de 4 300 centres (soit plus de la moitié des centres en France) pour rendre l'appareillage et la réhabilitation auditive accessibles au plus grand nombre. Aujourd'hui, le SYNEA rassemble des entreprises regroupées sous 14 enseignes et des audioprothésistes entrepreneurs, avec environ 2 000 audioprothésistes mobilisés pour le suivi de plus de 2 millions de patients.